

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—
L'ABITIBI—LA CONSTRUCTION D'UNE
VOIE D'ACCÈS

• (10.10 p.m.)

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, le 4 février dernier, je demandais à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) s'il avait reçu une lettre de la Chambre de commerce de La Sarre, réclamant de l'aide financière pour parachever une voie d'accès aux ressources de Villebois, vers la baie James, dans le Nord-Ouest de la province de Québec. Le ministre n'a pas été autorisé à répondre.

Le lendemain, je recevais un appel téléphonique d'un fonctionnaire, qui me disait qu'on venait de trouver ladite lettre et que, après en avoir pris connaissance, le ministre permettrait qu'on y réponde. Je ne sais pas si cette réponse sera favorable ou non, mais je veux, ce soir, dire pourquoi la Chambre de commerce de La Sarre fait appel au ministre de l'Expansion économique régionale.

D'abord, nous savons que le ministre dirige un ministère dont les objectifs sont d'aider au développement des régions défavorisées. Or, notre région manque de développement et d'emplois. Plusieurs familles doivent émigrer vers d'autres régions et une bonne partie de notre main-d'œuvre doit gagner sa vie dans la province voisine.

Or, devant l'inertie de nos gouvernements, des hommes d'affaires de la région ont décidé, après de nombreuses consultations et après mûre réflexion, d'entreprendre la construction d'une route vers la mer et vers de nouvelles ressources naturelles abondantes dans cette vaste région.

Dirigés par la Chambre de commerce locale, des cultivateurs, des ouvriers, des bûcherons, des mineurs, des hommes d'affaires et même des chômeurs ont contribué pour plus d'un quart de million de dollars pour défricher le terrain.

Le gouvernement de Québec, tout en se disant favorable à la construction de cette route vers la baie James, s'est montré jusqu'ici avare de son aide. Le ministère des Forêts a concédé quelques droits de coupe de bois et a octroyé une subvention de \$60,000 pour la construction d'une route de 130 milles. Ce n'est là, à mon avis, qu'un accord de principe.

La Chambre de commerce demande donc l'aide du gouvernement fédéral. Le secrétaire parlementaire du ministre (M. O'Connell) dira peut-être qu'il ne peut passer outre aux directives du gouvernement provincial en matière

[L'hon. M. McIlraith.]

de routes et qu'il faudrait que le Québec demande l'aide du gouvernement fédéral. Si je suis bien renseigné, le Québec a récemment demandé une subvention de 200 millions de dollars que le gouvernement fédéral a refusée.

Une chose, cependant, vexe les Québécois. Sous le couvert de la sacro-sainte autonomie, on consent à payer des impôts pour les autres provinces et l'on se prive soi-même des mêmes avantages.

On sait que vers 1966 le gouvernement canadien a adopté une loi, en vertu de laquelle une somme d'environ 100 millions de dollars doit être consacrée à la construction de routes dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, au cours des dix prochaines années.

Nous ne nous opposons pas à ce que le gouvernement construise des routes dans les Territoires du Nord-Ouest pour atteindre les richesses qui y existent. Mais il existe aussi des richesses dans le nord de la province de Québec, et les Québécois paient des impôts pour la construction de routes dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

Mais chez nous, en vue de respecter l'autonomie provinciale on se prive des mêmes avantages. On néglige—je ne sais pas trop pourquoi—de demander la collaboration du gouvernement fédéral.

En 1965-1967, par exemple, on a dépensé \$4,465,000 pour la construction de routes au Yukon. Or, durant cette même période de temps, on a dépensé \$4,590,500 dans les Territoires du Nord-Ouest pour les mêmes fins.

Le 8 avril 1969, on nous apprenait qu'on entreprendrait, dans quelques semaines, la construction de 77 milles de grande route entre Fort Providence et Fort Simpson, au prix forfaitaire de \$2,404,000.

Pourtant, on a annoncé, en mars 1969, qu'Ottawa investirait 343 millions de dollars à l'Île-du-Prince-Édouard, qui compte à peu près 115,000 habitants, alors que la vaste région du Nord-Ouest québécois en compte 180,000.

Compte tenu de ces faits, l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale est venu lui-même à Rouyn-Noranda, il y a quelques semaines, rencontrer les représentants de la Chambre de commerce de La Sarre, qui lui auraient fait part de leurs besoins financiers. L'honorable ministre s'est alors dit favorable à cette idée.

Le ministre va certainement répondre qu'il ne peut le faire directement. Toutefois, je sais qu'il a assez souvent l'occasion de rencontrer des ministres du Québec et d'en discuter avec